

Règlement du Trophée Sports Mécaniques Autos UFOLEP Trophée Auto/Kart Bretagne 2023-2024

Règlement particulier, annexe au règlement sportif national UFOLEP

1) Périmètre du trophée

Le Trophée Auto Bretagne et Trophée Kart Bretagne sont ouverts aux clubs poursuite sur terre et kart-cross affiliés en UFOLEP Bretagne, aux clubs du Team Eden Sport Auto 53 (TESA 53) et de l'Association Sportive Orne Kart Auto Cross 61 (ASKAC 61). Tout pilote titulaire d'une licence 2023-2024 risque 6 Auto – Poursuite sur Terre (code 29004) ou kart-cross (code 29020) adhérent dans l'un des clubs cités plus haut.

2) Gestion / Statut Juridique

Les Trophées Auto/Kart Bretagne sont gérés sous la responsabilité du comité départemental UFOLEP 35 qui assure l'animation d'une commission réunissant l'ensemble des clubs concernés par le trophée.

Responsable Trophée	Jean-Pierre Rouzé
Responsable chronométrage	Alexandra Jallier
Responsable des officiels (Techniques...)	Jean-Pierre Rouzé
Responsables des officiels (commissaires...)	Mickaël Mauger
Responsable classements	Fabien Bernard

Modalités d'adhésion et tarifs

Chaque pilote titulaire d'une licence en cours de validité Risque 6 Auto – Poursuite sur Terre (code 29004) ou kart-cross (code 29020) adhérent dans une des associations citées dans le point 1 est automatiquement et gratuitement inscrit à l'un des 2 trophées.

GÉNÉRALITES

Les éléments ci-dessous reprennent en partie le règlement sportif national.

Activité ouverte à tous les pilotes (féminins et masculins), de 12 ans révolus possesseurs de la licence R6 UFOLEP en règle et titulaires du permis de conduire B ou F ou du CAA .

Conditions de participation aux épreuves UFOLEP (validité de la licence).

- 30 jours pour une épreuve nationale.

- 8 jours pour une épreuve régionale ou départementale.

Tout pilote devra respecter le règlement particulier de l'épreuve et/ou du trophée.

Le pilote doit être titulaire du permis de conduire B ou de son attestation CAA (avec autorisation parentale pour les mineurs).

Tout pilote en suspension de permis de conduire ne pourra pas participer à une épreuve.

Le passeport technique est délivré lors de la première course du véhicule accompagné de sa vignette sécurisée et le suivra toute sa vie.

Les pilotes 12-18 ans : seront classés dans leurs trophées, ils pourront ainsi être qualifiés pour la finale nationale, exclusivement sur monoplace, non soumis à carte grise en circuit fermé et homologué limiter la cylindrée du véhicule à 602 cm3 d'origine en Kart-cross, ainsi que les 12-18 ans en ER6 Bridé.

Le même véhicule doit être utilisé pendant la durée de l'épreuve.

Il ne peut y avoir qu'un seul pilote par véhicule et par course dans la même catégorie.

Le pilote n'a le droit de se qualifier pour le championnat national que dans le trophée où il a pris sa vignette millésimée et celle-ci sera apposée sur la fiche pilote.

3) Calendrier des manifestations

Épreuve	Organisateur	Date	Contacts engagements	Téléphone	Mail
Brée (53)	TESA	21/04/2024	Ludovic Legeleux	06 07 69 89 12	ludo.legeleux@live.fr
Juvigné (53)	TESA	26/05/2024	Ludovic Legeleux	06 07 69 89 12	ludo.legeleux@live.fr
La Baconnière (53)	ASOKAC 61	09/06/2024	Elodie Minier	06 62 98 76 75	asokac61@outlook.fr
Juvigné (53)	TESA	30/06/2024	Ludovic Legeleux	06 07 69 89 12	ludo.legeleux@live.fr
Soujy (45)	ASOKAC 61	15/09/2024	Elodie Minier	06 62 98 76 75	asokac61@outlook.fr
Brée (53)	TESA	29/09/2024	Ludovic Legeleux	06 07 69 89 12	ludo.legeleux@live.fr
La Baconnière (53) ou Ecouché (61)	ASOKAC 61	19-20/10/2024	Elodie Minier	06 62 98 76 75	asokac61@outlook.fr

4) Règlements techniques et sportifs du Trophée

Les règlements techniques et sportifs sont ceux de l'UFOLEP Nationale (<https://www.ufolep-cns-auto.fr/>)

La fiche du contrôle technique validée lors d'un pré-contrôle du début de saison doit être présentée aux contrôles administratif et technique avant chaque épreuve ainsi que les documents nécessaires.

5) Modalités d'inscription et d'engagement aux courses du Trophée

Chaque pilote devra s'engager individuellement avec le bulletin spécifique (cf. annexe) ou sur internet (via les sites Internet des clubs). L'engagement est à envoyer entre 4 semaines maxi et 2 semaines mini. Le prix d'engagement à chaque épreuve est fixé à **40 €** pour une épreuve (50 € si engagement dans les 15 derniers jours).

Les engagements aux courses organisées sont à faire sur le site helloasso.com. En cas de difficultés avec le site internet, un engagement par courrier sera accepté.

Le pilote engagé à une course et qui ne peut y participer doit impérativement prévenir le responsable du club organisateur avant le jeudi soir 20h précédent la course pour être remboursé de son engagement.

La clôture des contrôles se fera à 7h30 pour l'administratif et à 7h45 pour le technique. Des contrôles techniques pourront avoir lieu la veille de la manifestation. En cas d'accident sur une épreuve, le véhicule fera l'objet d'un nouveau contrôle lors de l'épreuve suivante.

6) Contrôle Technique d'avant saison

Le contrôle technique d'avant saison est OBLIGATOIRE :

Lors de ses pré- contrôles, le véhicule doit être complet et en état de marche, le pilote devra fournir sa licence en cours de validité.

Les pilotes doivent réaliser leur pré- contrôle sur les dates mises au calendrier ci-dessous :

Date pré-contrôles	Lieu
17/03/2024	Lieu-dit la Hersonnais à Pléchatel (35)
23/03/2024	Sur le parking de l'Auto Leclerc à la Ferté Macé (ASOKAC 61)
06/04/2024	Circuit de Brée (53)

Pas d'inscription au préalable pour ces contrôles, venir directement sur place à partir de 9h

7) Modalités de contrôles administratifs et techniques toutes épreuves

Administratif :

Le jour de la manifestation, le pilote doit se présenter en personne au contrôle administratif avec son permis de conduire ou son CAA (et accompagné de son parent ou tuteur légal pour signature de l'autorisation parentale pour les mineurs), sa licence, son passeport technique accompagné de sa vignette sécurisée, sa fiche pilote.

La fiche pilote doit être accompagnée de son timbre millésimé et être jointe au passeport lors des contrôles, elle est indissociable, elle est la carte d'identité sportive, elle sert à noter les sanctions pour conduite dangereuse sur les épreuves (seul le directeur de course est habilité à noter les sanctions). Même si le pilote change de catégorie d'une année sur l'autre la fiche pilote sera inchangée. Le renouvellement de la fiche pilote se fait lorsque la précédente est complète. Dans ce cas, la fiche complète doit être conservée par le pilote.

Technique :

Le pilote doit se présenter **seul** (ou avec son tuteur pour les CAA) au contrôle technique avec son véhicule, son passeport, sa fiche de pré-contrôle, sa fiche pilote, la revue technique du moteur en tenue de course.

Le contrôle technique se déroule en parc fermé, tout véhicule contrôlé ne peut quitter le parc pilote avant la fin de la compétition (sauf autorisation du directeur de course).

Il appartient au pilote de présenter à tout moment un véhicule conforme à la réglementation, son engagement à l'épreuve est une déclaration implicite de conformité.

8) Officiels

Voir règlements nationaux (article 7)

Chaque club ayant des engagé(e)s sur une épreuve, devra alors proposer un minimum d'officiels pour le bon déroulement de la dite épreuve.

Tous les officiels doivent être détenteurs d'une licence UFOLEP en cours de validité et avoir suivi une formation et être certifiés FFSA (sauf les personnes du chronométrage et pointage)

Seuls les officiels et personnes habilitées par le directeur de course peuvent accéder au circuit, à condition de porter une chasuble.

Le directeur de course assure le bon déroulement de l'épreuve (du début du contrôle administratif jusqu'à la fin de la remise des récompenses) en coordonnant les moyens mis à sa disposition.

Sur chaque manifestation, au moment du briefing, il doit faire un rappel de la signification des drapeaux et de leur usage.

Il définit les emplacements, l'équipement et les fonctions des officiels. Il s'assure de leurs émargements sur la feuille de présence.

Les commissaires veillent au respect des règles fixées dans un but principal de sécurité avec impartialité.

Les décisions des commissaires, de la direction de course et du jury sont souveraines.

Une sanction prise sur une épreuve devra être transmise à la commission auto de l'UFOLEP 35, ainsi que le rapport de clôture de l'épreuve.

Tous les officiels sont susceptibles de subir un contrôle d'alcoolémie.

9) Déroulement de la journée

Le classement final du Trophée se fera sur le nombre d'épreuves total ayant eu lieu.

L'absence à une épreuve totalise 0 pts

Les points seront attribués comme suit :

CLASST	POINTS	CLASST	POINTS	CLASST	POINTS	CLASST	POINTS
1 ^{er}	60	12 ^{ème}	32	23 ^{ème}	20	34 ^{ème}	9
2 ^{ème}	56	13 ^{ème}	30	24 ^{ème}	19	35 ^{ème}	8
3 ^{ème}	52	14 ^{ème}	29	25 ^{ème}	18	36 ^{ème}	7
4 ^{ème}	49	15 ^{ème}	28	26 ^{ème}	17	37 ^{ème}	6
5 ^{ème}	46	16 ^{ème}	27	27 ^{ème}	16	38 ^{ème}	5
6 ^{ème}	44	17 ^{ème}	26	28 ^{ème}	15	39 ^{ème}	5
7 ^{ème}	42	18 ^{ème}	25	29 ^{ème}	14		
8 ^{ème}	40	19 ^{ème}	24	30 ^{ème}	13	ETC...	
9 ^{ème}	38	20 ^{ème}	23	31 ^{ème}	12		
10 ^{ème}	36	21 ^{ème}	22	32 ^{ème}	11		
11 ^{ème}	34	22 ^{ème}	21	33 ^{ème}	10		

Dans le cas où il y aurait moins de 5 pilotes dans une catégorie, ils seraient rattachés pour la journée à une autre catégorie.

Ex : Kart 602cm3 avec ER6 Bridé. Ou Kart 500cm3 avec ER6 +SV. Attribution des points lors des manches devra se faire par catégorie. Même principe pour les autres catégories.

Il est désormais interdit que deux pilotes s'engagent avec le même véhicule sur une même épreuve.

Pour chaque manche, le nombre de pilotes admis est fonction de la longueur du circuit et précisé au règlement particulier de l'épreuve et dans l'arrêté d'homologation préfectoral. Chaque pilote effectuera 3 manches de 5 tours minimum, l'arrivée est jugée par le drapeau à damiers et le classement est établi par le chronométrage électronique.

Les réclamations sont recevables par le directeur de course dans les 30 minutes suivant l'arrivée d'une série. En fin de journée, les résultats sont affichés, les contestations sont recevables dans les 30 minutes qui suivent.

10) Qualifications au National

Les épreuves qualificatives iront du 27/08/2023 au 02/07/2024.

Les épreuves 2024 suivantes compteront pour les qualifications aux nationaux 2025.

11) Interruption définitive d'épreuve le jour de la course

- Si la course est interrompue après la 1^{ère} manche, les pilotes reçoivent la moitié des points.
- Si l'interruption est après la 2^{ème} manche : distribution des points prévus dans le tableau ci-dessus.
- Arrêt avant que la première manche n'ait eu lieu, tous les pilotes présents se verront attribuer 30 pts de participation

12) Barème des sanctions des manifestations

Voir règlement national

Voir l'article 23 du règlement sportif de la CNS Auto UFOLEP et le règlement Financier de l'UFOLEP Nationale.

13) Remise des récompenses

Chaque club organisateur d'épreuve devra donner une récompense aux officiels de la manifestation.

La remise des récompenses des pilotes s'effectue en fonction du classement de la journée.

14) Discipline, Comportement et Civisme

Bruit :

Tous les véhicules seront obligatoirement équipés d'un silencieux efficace.

Le bruit ne doit pas dépasser une limite de 100 Db et ceci à aucun moment et en aucun lieu.

Les **groupes électrogènes ainsi que la musique seront éteints au plus tard à minuit.**

Gestion des déchets et poubelles

Chaque pilote aura l'obligation de ramener ses poubelles et laisser son emplacement propre.

Respect des bénévoles, officiels et pilotes.

Code du sportif

Etre sportif, c'est :

- s'engager à connaître les règles du jeu
- respecter les décisions des officiels
- respecter les adversaires et partenaires
- refuser toute forme de violence et de tricherie
- être maître de soi en toutes circonstances
- être exemplaire, généreux et tolérant

Comportement des pilotes:

Les pilotes doivent rouler au pas, casqués et harnachés que ce soit dans le parc coureur ou sur les liaisons de sortie de piste.

Les pilotes doivent se présenter aux essais comme en course en tenue réglementaire.

Tout véhicule ayant effectué un tonneau, le pilote doit se présenter avec son passeport et son véhicule au responsable technique avant de pouvoir repartir dans la manche suivante.

Chaque pilote est responsable de ses accompagnateurs. Il est également responsable des propos et commentaires tenus sur les réseaux sociaux et doit en être modérateur.

Tout drone est strictement interdit sur le site de l'épreuve (sauf si l'organisateur fait appel à une personne formée et autorisée et avec l'accord du directeur de course).

Briefing :

Tout pilote doit y être présent, sans accompagnateur (hormis les CAA), l'émargement par catégorie est obligatoire.

L'absence au briefing entraînera automatiquement l'exclusion du pilote pour la journée.

Abandon :

Par respect pour les officiels du pointage et par transparence vis-à-vis des assurances, le pilote abandonnant l'épreuve doit signifier et signer son abandon à la table de pointage. **Sinon le pilote se verra retirer tous les points acquis lors de cette épreuve.**

Il est interdit, aux personnes extérieures au pointage, de stationner dans le local.

Parc pilote :

Chaque pilote devra avoir dans son stand visible deux extincteurs de type ABC 6kg minimum (norme NF EN3) contrôlés à moins d'1 an, la règle est : un extincteur par véhicule et un extincteur pour le stand.

Ainsi qu'une bâche sous son véhicule couvrant toute sa superficie au minimum.

Afin de faciliter le service de dépannage, les allées doivent rester libres.

La taille d'un stand ne doit pas dépasser 50 m². Aucun véhicule accompagnant n'est accepté.

Respect des règlements

Tout concurrent dont l'attitude, soit en cours de l'épreuve, soit lors de la remise des récompenses, serait

incorrect par des propos ou des actes, sera classé dernier de l'épreuve et sera passible de sanctions ultérieures. Ces mêmes sanctions seront appliquées au pilote si les faits reprochés sont dus à un accompagnateur.
Vitesse excessive, faux départ : 10 secondes

Contrôle d'alcoolémie :

Au cours d'une épreuve, et à la demande des autorités sportives, tout licencié peut éventuellement faire l'objet, sur place, d'un examen médical aléatoire ou motivé par son comportement, son état de santé, ou de fait d'éléments d'information portés à la connaissance des autorités sportives.

Au terme de cet examen, qui le cas échéant peut s'accompagner d'un contrôle de l'imprégnation éthylique, les autorités sportives prendront les décisions qui s'imposent, après avis du médecin examinateur présent sur le terrain.

Dans le cadre de la pratique d'un contrôle d'imprégnation éthylique, celui-ci sera effectué à l'aide d'un éthylomètre homologué. Après constatation par le médecin examinateur d'une inaptitude à prendre le départ, caractérisée par un taux d'imprégnation supérieur à 0,25 mg par litre d'air expiré, le médecin rédigera et transmettra un rapport à la direction de course.

Si le licencié le demande, et à titre de contre-expertise, il pourra être procédé, immédiatement après le premier contrôle, à une seconde lecture précédée de la remise à zéro et du test de l'appareil.

Chaque lecture du taux indiqué par l'éthylomètre devra être transcrite sur un document signé par le médecin et contresigné par la personne contrôlée.

Sur la base du rapport médical, le Directeur de Course prendra toute mesure utile

15) Classements du Trophée / Points

30 points de malus seront attribués aux pilotes non présents lors de ces pré-contrôles de début de saison (sauf pour les nouveaux licenciés prenant leur licence en cours de saison).

16) Communication / Internet

Classements consultables sur le site internet de l'UFOLEP 35 : www.laligue35.org (« UFOLEP » puis « activités sportives »).

Aucune récompense n'est prévue en fin de saison pour les trophées TAB/TKB.

17) Divers

Entraînements

La gestion des entraînements est règlementée (cf Article 26 du règlement Sportif de la CNS Auto)

Ils ne peuvent se dérouler que sur des pistes homologuées et/ou ayant l'agrément de l'UFOLEP.

Circuit.

Les postes commissaires doivent être numérotés, la présence d'au moins deux extincteurs de type poudre ABC 6k est obligatoire dans chaque poste (norme NF EN3).

Les essais libres et/ou chronométrés sont obligatoires

Grille de départ :

Les officiels qui positionnent les pilotes en grille ou pré-grille doivent être de préférence des contrôleurs techniques, ils ont un regard sur les véhicules (harnais pas serré, feux, tenue du pilote).

Un commissaire de piste, désigné par le directeur de course est affecté au départ.

Uniquement pour la première ligne de toute grille de départ, le premier choisit sa place puis le deuxième.

En cas d'arrosage pendant le placement de la grille, la première ligne pourra à nouveau choisir sa place.

Procédure d'utilisation des feux :

1/ lors de la mise en place sur la grille, le feu devra être éteint.

2/ quand tous les véhicules sont placés, l'officiel désigné muni d'un drapeau vert levé, traverse devant la

première rangée afin de vérifier que les pilotes sont prêts. Ceci marque le début de la procédure de départ. Les véhicules ne doivent plus bouger.

3/ le commissaire allume le feu rouge, indique le panneau (**MOTEUR/5 s**) et reste sur le bord de la piste.

4/ le départ se fait à l'extinction du feu (temporisation à l'appréciation du préposé, 1 à 5 secondes).

5/ un arrêt de la procédure de départ peut avoir lieu. Elle se fera à l'aide du drapeau rouge

Ordre de passage aux chronos

Organisé de manière aléatoire.

Transpondeur :

Le transpondeur devra être placé :

- Pour les PROTOS et TOURISME : dans le passage de roue avant droit ou gauche du véhicule situé en arrière de l'axe des roues avant.

- Pour les MONOPLACES : sur la carrosserie, visible.

Chaque pilote est responsable du bon fonctionnement de son transpondeur. En cas de mauvais fonctionnement, aucun point ne lui sera attribué. Le fonctionnement du transpondeur peut être testé avec une pile 9V uniquement le samedi (voir avec le pointage).

Numéros :

Les numéros doivent apparaître aux endroits, tailles et couleurs précisés par les règlements techniques de chaque catégorie, ils **doivent être nettoyés pour l'accès en pré grille**. [Les numéros à 3 chiffres ne sont plus autorisés.](#)

Boite de vitesse :

Tout véhicule pourra subir un test à tout moment de la course : le véhicule devra passer sur des rouleaux (sauf MM/MA) et ne pas en sortir.

Équipement du pilote :

L'équipement du pilote conforme à la réglementation.

Tout véhicule peut être mis en parc fermé en sortie de manche ou en finale sur simple demande du directeur de course.

Le présent règlement particulier a été validé par l'entité reprise à l'article 2, il est complémentaire au règlement sportif national 2023-2024. Il doit être validé par la Commission Nationale Sportive en application de l'article 24 du règlement sportif national.

Après validation par la CNS Auto, le présent règlement est adressé à chaque président et à chaque correspondant de club. Ceux-ci devront le porter à la connaissance de tous leurs pilotes et officiels.

[Pour toute information, n'hésitez pas à consulter le site de la CNS Auto](#)

www.ufolep-cns-auto.fr

INSCRIPTION ÉPREUVE TAB - TKB 2024

*Autre possibilité d'engagement : en ligne via les sites internet des clubs.
A renvoyer **entre 1 mois et 15 jours** avant l'épreuve à l'adresse indiquée page 1*

Lieu épreuve :

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Club :

N° de course :

N° licence en cours de validité :

N° transpondeur :

N° tél :

Mail :

Cylindrée véhicule (cochez votre catégorie):

Monoplace MA

Tourisme 1

Kart 602

Monoplace MM

Tourisme 2

Kart ER6 / Bridé (jeunes de + de **12** ans)

Proto 1

Tourisme 3

Kart 500

Proto 2

Tourisme 4

Kart ER6 + SV

Proto 3

Kart Open + MTO9

- Je Participe à l'épreuve et m'engage à respecter le règlement UFOLEP ainsi que le règlement interne au trophée TAB/TKB

Je règle la somme de **40 €** (50 € si engagement dans les 15 derniers jours) pour les frais d'engagement à l'ordre du club organisateur. L'engagement est à envoyer entre 4 semaines maxi et 2 semaines mini.

- Tout mineur inscrit à l'épreuve doit se présenter OBLIGATOIREMENT avec un de ses parents ou tuteur légal au contrôle administratif de l'épreuve pour la signature de l'autorisation parentale.

Fait à

Le / /

Tout engagement illisible sera refusé.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES PILOTES MINEURS (CAA)

Je soussigné(e).....

Demeurant

Agissant en qualité de : père mère tuteur

Autorise ma fille / mon fils (rayer la mention inexacte) mineur(e) nommé(e) ci-dessous :

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../.....

A participer à qui se déroulera le/...../.....

Fait le..... A

Signature